

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—**  
**POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA06-(C-4.1)-001**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance du 4 avril 2006, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise en place de panneaux de signalisation de sens unique et de réglementation du stationnement sur de nouvelles rues, soit la rue Catelli, la rue Emmanuel-Briffa, la rue Donegani, la rue Daniel-Arnoldi ainsi que l'avenue Louis-Lumière est autorisée.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2006.  
Entrée en vigueur le 12 avril 2006.

---